



# VOILE

## PROCÉDURES OBLIGATOIRES

<b>Textes de référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 MEN.</li> <li>• Circulaire n°92-196 du 03/07/92 (B.O. 29 du 26/07/92).</li> <li>• Arrêté Jeunesse et Sports du 09/02/98 “ garanties d’encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d’APS qui dispensent un enseignement de voile ”.</li> <li>• Arrêté Jeunesse et Sports du 04/05/95.</li> <li>• Code de la navigation fluviale.</li> </ul>
<b>Autorisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du directeur d’école.</li> <li>• De la structure d’accueil ; convention obligatoire.</li> </ul>
<b>Information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans tous les cas de sorties, les familles doivent être précisément informées des conditions dans lesquelles elles sont organisées. (<b>Fiche I-13</b>)</li> <li>• Activité inscrite obligatoirement dans le cadre du projet d’école.</li> <li>• Information de l’IEN.</li> </ul>
<b>Assurances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir l’assurance des accompagnateurs, lors d’une sortie régulière.</li> <li>• Prévoir l’assurance des accompagnateurs et des élèves, lors de sorties facultatives.</li> </ul>
<b>Test</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite à un test de natation permettant d’apprécier la capacité de l’élève à se déplacer dans l’eau. (<b>Fiches F-311 et F-312</b>)</li> <li>• Ce test est validé par le M.N.S. ou le CPC.</li> <li>• La liste des élèves ayant satisfait au test est transmise à l’IEN de la circonscription.</li> </ul>
<b>Encadrement APS à encadrement renforcé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Au cycle 3 :</b> L’encadrement est de 2 adultes au moins quelle que soit la taille du groupe. Au-delà de 24 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 12.</li> </ul>
<b>Qualification</b>	<p>Le maître peut enseigner cette activité qui se déroule sous sa responsabilité ; il doit être assisté par un intervenant extérieur <b>dûment agréé par la directrice académique des services de l’éducation nationale</b> et autorisé par le directeur d’école.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intervenants rémunérés :</b> B.E. dans l’activité E.T.A.P.S. pouvant justifier d’une compétence en voile.</li> <li>• <b>Intervenants bénévoles :</b> reconnaissance des compétences dans l’activité.</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne fonctionner que sur des sites connus et structurés (répertoire départemental).</li> <li>• <i>Affichage obligatoire des conseils de secours, du règlement intérieur, ainsi qu’un plan du ou des zones de navigation..</i></li> <li>• Établir la liste des élèves présents le jour de l’activité.</li> <li>• <i>Le port du gilet de sauvetage homologué est obligatoire. ( élèves et encadrement) Les gilets doivent être vérifiés périodiquement (registre de sécurité).</i></li> <li>• <i>La pratique de la voile doit faire l’objet d’une surveillance constante par une embarcation de sécurité munie d’un moteur, capable d’intervenir rapidement avec efficacité. Au-delà de 10 embarcations présentes en même temps sur l’eau, il conviendra de prévoir un deuxième bateau de sécurité.</i></li> </ul>



## RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

<b>C1</b>	
<b>C2</b>	
<b>C3</b>	exclusivement au cycle 3

<b>Lieux d'activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En dehors du département, consulter le répertoire départemental des sites de pratique de la voile.</li> </ul>
<b>Conditions matérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Tenue vestimentaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir un change complet et utiliser des vêtements peu fragiles et chauds. (pull)</li> <li>- chaussures fermées obligatoires (type tennis usagé) - éviter les bottes</li> </ul> </li> <li><b>Matériel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un matériel nautique adapté au niveau des élèves et l'aménagement du plan d'eau (balisage) sont des facteurs de réussite déterminants.</li> </ul> </li> <li>Prévoir boissons et aliments énergétiques.</li> </ul>
<b>Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Il convient de veiller aux conditions météorologiques</b>, (vent, visibilité, températures, crues, risque de variation brutale de niveau de l'eau) <b>et éventuellement d'annuler l'activité.</b></li> <li>Les gilets doivent être adaptés à la taille des enfants et attachés correctement.</li> </ul>
<b>Proposition d'organisation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La séance doit comprendre au moins 45 minutes d'activité sur l'eau.</li> </ul>
<b>Remarques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette activité ne saurait se borner à un simple apprentissage technique, et peut faire l'objet d'un travail interdisciplinaire et transdisciplinaire sur la découverte de l'environnement.</li> </ul>
<b>Documentation pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue E.P.S.</li> <li>Revue E.P.S.1.</li> <li>Essai de réponses : " la voile à l'école ".</li> </ul>
<b>Personne ressource</b>	Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'équipe de circonscription.